

Auspicius, leur disciple, qui avait présidé à l'éducation de Domitilla, et ils furent ensevelis sur la Voie Ardéatine.

"Flavia Domitilla, vierge romaine, nièce des empereurs Titus et Domitien, avait reçu des mains du bienheureux pape Clément le voile sacré de la virginité. Elle fut accusée comme chrétienne par Aurélien, son fiancé, fils du consul Titus Aurélius. L'empereur Domitien la relégua dans l'île Pontia, où elle souffrit un long martyre dans la prison. On la conduisit enfin à Terracine, où ayant de nouveau confessé le Christ, comme elle paraissait toujours plus ferme dans sa résolution, le juge fit mettre le feu à la maison qu'elle habitait, et elle acheva ainsi, avec les vierges Théodora et Euphrosyne, ses sœurs de lait, le cours de son glorieux martyre, aux nones de mai, sous l'empire de Trajan. Leurs corps furent trouvés entiers, et ensevelis par le diacre Césaire. Mais ce jour est celui où les corps des deux frères et de Domitilla furent transportés de la Diaconie de Saint-Adrien dans la basilique connue sous le titre de Fasciola."

*Mardi, 13 mai.*—De l'octave de saint Joseph.

*Mercredi, 14 mai.*—Octave du Patronage de saint Joseph.

Rappelons ici que saint Joseph n'est pas seulement le patron de l'Eglise universelle. Il est le patron des

familles chrétiennes; le patron des âmes intérieures vivant dans le silence, le travail, la prière; le patron de la bonne mort. Il est aussi le premier patron du Canada. A tous ces titres, son patronage doit nous rester cher.

*Jeudi, 15 mai.*—S. Jean-Baptiste de la Salle.

Le fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes méritait bien, et par sa sainteté personnelle, et par la bienfaisance de son œuvre dans le monde entier, d'être honoré dans toute l'Eglise. C'est à la France et au diocèse de Reims, où il naquit d'une excellente famille chrétienne; c'est au Séminaire de Saint-Sulpice, où il reçut une partie de sa formation cléricale; c'est à son esprit de foi, d'absolu abandon à la divine Providence, à son courage surnaturel, que nous devons d'avoir en saint Jean-Baptiste de la Salle un modèle de dévouement et de sagesse dans la grande œuvre, l'œuvre primordiale, de l'éducation chrétienne. Ce saint si modeste et si humble dans le bel équilibre de toutes ses facultés naturelles et surnaturelles, est un grand bienfaiteur de sa patrie, de toute l'humanité, de toute l'Eglise. Il mérite d'être mieux connu, plus admiré et plus invoqué, pour continuer dans ses fils son grand rôle d'éducateur, plus nécessaire que jamais aujourd'hui.

L'abbé J. A. D'AMOURS



## LETTRE DE FRANCE

### JEANNE D'ARC



2 avril 1919

De loin en loin, chez nous, on entendait certains libres-penseurs s'indigner parceque l'Eglise n'avait pas encore décerné à Jeanne d'Arc le suprême honneur des autels.

Ce n'est pas que ces messieurs eussent le moindre désir de voir ainsi glorifiée l'héroïne incomparable. Ils n'avaient nulle intention de s'agenouiller devant son image consacrée. Ils croyaient seulement posséder un bon prétexte pour récriminer contre l'autorité religieuse.

Que diront-ils maintenant qu'un décret pontifical annonce la prochaine canonisation de la Vierge guerrière? Que diront-ils quand la canonisation aura lieu? Nous pouvons le prévoir sans nous fatiguer l'imagination et sans risquer de nous voir démenti par aucun événement: Ils diront que la glorification a beaucoup trop tardé... Du reste, ils critiqueraient également si la décision qui vient d'être promulguée datait de plusieurs siècles. Alors le Saint-Siège serait incriminé d'avoir déployé un empressement excessif, peut-être scandaleux, d'ailleurs compromettant.

Bien entendu, selon eux, la glorification annoncée équivalait à une rétractation. Ils sont persuadés que l'Eglise se dégage et fait amende honorable. Ne pourraient-ils pas, du moins, lui en savoir gré? Non; car eux ne se déjugent en aucune circonstance; et l'infailibilité qu'ils s'attribuent se renforce et s'embellit de l'implacabilité.

N'ont-ils pas décidé que l'Eglise a fait brûler Jeanne d'Arc? Ils le répètent et le répèteront toujours. Vainement leur sera-t-il démontré que l'affreux tribunal de Rouen (et non de Rome) était un tribunal de circonstance, on peut dire de raccroc, recruté, inspiré, dominé par les Anglais, qui alors occupaient l'Ouest et une partie du Nord de la France. Rien n'y fera.

Pourtant, *vingt-cinq ans après le supplice*, l'autorité pontificale a réhabilité la mémoire et flétri les bourreaux de Jeanne. Et une commission apostolique constituée par le Pape Calixte III avait rassemblé sur place, à travers la France, les éléments de l'arrêt légitime et vengeur. Et la réhabilitation (1456) fut éclatante, ayant pour témoins des villes entières. Alors vivaient encore la mère et les frères de Jeanne.

Les pièces authentiques relatives à cette histoire